



AN/SS

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

## CIRCULATION

### **AVENUE DE VERDUN (R.D.5)**

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue de Verdun par la société VÉOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy le Roi, agissant pour son propre compte (travaux de génie civil pour création d'une bouche à incendie),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de Verdun** à compter du **10 octobre 2022** au **28 octobre 2022** les jours ouvrés de **8 heures 30 à 17 heures** :

- Au droit du n°133 selon les besoins du chantier :
- **Neutralisation ponctuelle de la voie de circulation** afin d'y installer le véhicule de chantier : la circulation des véhicules sera déviée sur l'autre voie de circulation générale,
- **Neutralisation partielle du trottoir** : la circulation des piétons sera maintenue et sécurisée sur 1,40 mètre minimum,
- **Neutralisation de la piste cyclable** : les cyclistes seront déviés sur la voie de circulation générale,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société VÉOLIA – 28 avenue Guynemer – 94600 Choisy le Roi.

FAIT EN MAIRIE, LE 28 SEP. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 29 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon